

DEPARTEMENT
DE L' EURE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212705404-20200306-D2020-7-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/03/2020

ARRONDISSEMENT
DES ANDELYS

MAIRIE DE STE.GENEVIEVE LES GASNY

CANTON DE VERNON

TEL : 02.32.52.12.94

TELECOPIE : 02.32.52.17.77

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

LE : 02/03/2020

Séance du Vendredi 06 Mars 2020

DATE D'AFFICHAGE

LE : 10/03/2020

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE : 11

PRESENTS : 9

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 2 Mars 2020 s'est réuni en session ordinaire publiquement en Mairie de Ste Geneviève lès Gasny le Vendredi 06 Mars 2020, à 19 heures, sous la présidence de : Mr BENY Marcel, Maire.

VOTANTS : 10

dont 5 pour : Mme SALAÜN, Mme RIGAUX, M. BRISSONNET, M. BOUILLON, M. BENY

5 abstentions : Mme ISAMBOURG, Mme JAUMOTTE, M. BOIROT, M. OSZCZYPALA, M. DELANNOY

ABSENT(S) : 2

POUVOIR : 1

Étaient présents : Mme. JAUMOTTE Caroline, M OSZCZYPALA Stéphane, M BOIROT Thierry, Mme ISAMBOURG Silvana, Mme SALAÜN Armelle, M BRISSONNET Sylvain, M. BOUILLON Georges, M. DELANNOY Jean-Pierre.

Absents excusés : Mme RIGAUX Carine (pouvoir donné à M. BOUILLON), M. PARIS Thierry.
Secrétaire de séance : Mme SALAÜN Armelle

Objet : Vote du BUDGET PRIMITIF 2020

Le Conseil Municipal,
Où, l'exposé du Maire,

Vu le projet de budget primitif 2020 présenté par le Maire,

Décide :

D'arrêter le budget primitif 2020 à la somme de 606 910.41€ en dépenses et recettes de fonctionnement.

Le montant du produit des contributions directes s'élève à 180 000€ produit pour assurer l'équilibre du budget.

Section Investissement, le montant des dépenses s'élève à 288 268.61€. Ces montants sont :

- remboursement d'emprunts (travaux SIEGE route de la Chapelle, acquisition AB5-AB6 + réaménagement, acquisition AB198-AB199+ aménagement),
- remboursement d'annuités au SIEGE,
- plantation pour rétrécissement de l'entrée de village,
- acquisition d'un tracteur,
- parking mairie,
- éclairage mairie,
- travaux pour l'aménagement de la boulangerie,
- réfection du chauffage à l'église,
- acquisition de parcelles et clôture suite à l'élargissement de la rue des Jacobins ;
- radars pédagogiques complémentaires ;
- travaux de rétrécissement du pont (mitoyen avec GOMMECOURT) rue de l'Eau
- matériel informatique pour la mairie
- machine à laver le linge pour l'école,
- aspirateur pour l'école.

De faire bénéficier MM. Les Maire et Adjoints et les agents communaux de l'automatisme de l'application des augmentations dont bénéficiera au cours de l'année 2020 le personnel de l'Etat.

Pour extrait conforme au registre.

Fait à STE GENEVIEVE LES GASNY, le 06 mars 2020

Le Maire, Marcel BENY.


